

Règlement de la 1ère édition du Trail Le Tortillard

Dimanche 6 avril 2025

1. Description de l'épreuve

Le Tortillard, qui se déroulera le dimanche 6 avril 2025, est un événement participatif de course à pied composé de 3 épreuves :

Le parcours du trail « Le Tortillard » - 25 km

- Départ/Arrivée : 10 Rue du bourg 77260 Sainte-Aulde
- Course à pied individuelle
- 623m de dénivelé positif
- Heure de départ : à 9h00
- 200 participants maximum

Le parcours du trail « Le Petit Tortillard » - 17 km

- Départ/Arrivée : 10 Rue du bourg 77260 Sainte-Aulde
- Course à pied individuelle
- 426m de dénivelé positif
- Heure de départ : 9h15
- 150 participants maximum

Le parcours du trail « Le Mini Tortillard » - 11 km

- Départ/Arrivée : 10 Rue du bourg 77260 Sainte-Aulde
- Course à pied individuelle
- 242m de dénivelé positif
- Heure de départ : à 9h30
- 100 participants maximum

Le parcours de la marche « Le Tortillard Marche » - 11 km

- Départ/Arrivée : 10 Rue du bourg 77260 Sainte-Aulde
- Marche individuelle
- 242m de dénivelé positif
- Heure de départ : à 9h40
- 100 participants maximum
- Non chronométré
- Sans dossard

La course est organisée par l'association L'Esprit Festif, régie par la loi 1901, et avec le soutien de la mairie de Sainte-Aulde.

Nous utilisons Tracé du Trail pour le mesurage des distances et dénivelés des épreuves, outil qui comporte son incertitude de mesure. D'où les différences que vous pourrez avoir le jour de l'épreuve avec la mesure de vos montres GPS.

Évoluant dans des espaces naturels, nous pouvons être amenés à modifier nos parcours pour diverses raisons, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours. Ces distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs.

2. Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

- Pour le parcours de 25 km, à partir de la catégorie Junior (à partir de 2006) et plus.
- Pour le parcours de 17 km, à partir de la catégorie Cadets (à partir de 2009) et plus.
- Pour le parcours de 11 km, à partir de la catégorie Cadets (à partir de 2009) et plus.
- Pour le parcours de 11 km, à partir de 2017 et plus.

3. Pièces justificatives (sauf le parcours de marche)

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves devront présenter :

- Soit leur licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit un certificat médical nominatif de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits pour les épreuves lors du retrait des dossards.

4. Inscriptions et tarifs

L'inscription peut se faire par la plateforme ou directement auprès de l'organisateur :

- Sur internet jusqu'au vendredi 4 avril 2025 23h59 depuis le site internet PROTIMING, onglet « Inscription » : www.protiming.fr

Tarifs des courses :

L'inscription aux épreuves de Course comprend :

- Le dossard (**sauf le parcours de marche**) et la participation à l'épreuve
- Le chronométrage non officiel (**sauf le parcours de marche**)

- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours
- Le speaker

Pour participer à la course, les frais d'inscription s'élèveront à :

- 25km : 26 Euros
- 17 km : 18 Euros
- 11km : 11 Euros
- 11km marche : 9 Euros

La clôture des inscriptions en ligne se fera le vendredi 4 avril 2025 à 23h59

5. Remboursement, désistement, annulation

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, conditions sanitaires,...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

En cas d'annulation pour cause de pandémie, nous rembourserons à 100% du prix de l'inscription (hors frais bancaires via la plate-forme d'inscription).

6. Retrait des dossards (sauf le parcours de marche)

Les dossards sont à retirer aux horaires et lieux suivants :

- Le samedi 5 avril 2025 de 16h à 18h à la salle STOLL, mairie de Sainte-Aulde
- Le dimanche 6 avril 2025 : maximum 20 minutes avant le départ

La présentation d'un justificatif d'identité accompagné de la licence ou du certificat médical valable si non fourni durant l'inscription internet sera obligatoire pour obtenir son dossard.

7. Dossard et numéro de dossard (sauf le parcours de marche)

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant, et correctement attaché par des épingles. **Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.**

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. Matériels

Les 4 parcours du Trail se dérouleront sur un terrain escarpé et en semi-autonomie. Chaque participant devra se munir d'une réserve d'eau, de vivres de course, d'un coupe-vent, d'un sifflet et d'un

téléphone portable.
Les bâtons télescopiques ne sont pas acceptés.

9. Ravitaillements

1 Ravitaillement sur les parcours -

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, il n'y aura pas gobelet sur les ravitaillements. Les coureurs doivent apporter leur propre gobelet qu'ils doivent garder avec eux durant toute la course. Nous proposerons un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée pour les 3 parcours.

10. Chronométrage(sauf le parcours de marche)

Les 3 parcours de course sont chronométrés manuellement par les organisateurs à titre indicatif. Il peut y avoir des différences entre le chronomètre de l'organisateur et ceux des participants.

Tarifs de la Marche :

Pour la participation de la marche, il n'y a pas de dossard, cette épreuve est non chronométrée.

11. Barrières horaires

Les coureurs arrivant après cette barrière horaire seront arrêtés et les dossards seront retirés. Les coureurs qui prendront l'initiative de terminer le parcours le feront sous leur propre responsabilité, l'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de problème.

12. Contrôles et abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle au niveau des points précis (La côte aux vaches, Chamoust) sera effectué.

Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard.

13. Classement et récompenses (sauf le parcours de marche)

Un classement sera établi à l'issue des épreuves sous 48h.

Pour chacun des 3 parcours, seront récompensés :

- Les 3 premiers au scratch dans les catégories femme et homme.

La remise des récompenses aura lieu après la course le dimanche 6 avril 2025.

Aucun lot ne pourra être retiré les jours suivants.

Toutes les récompenses seront remises seulement à ce moment-là.

Il n'y aura pas non plus d'affichage des résultats le jour J, ils seront consultables sur le site du **Protiming** ou sur Facebook **L'Esprit Festif**.

Les récompenses non attribuées du fait d'une absence ne seront pas conservées.

14. Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Celle-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

15. Modifications, neutralisations, annulations

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours, ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16. Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement, ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, les coureurs ne respectant pas ces consignes se verront exclus de la course.

17. Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de garantie accordée par leur licence. Il incombe aux autres participants, non licenciés, de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

18. Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

19. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Trail Le Tortillard, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'événement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'événement ou à son environnement sportif.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel : lespritfestif@hotmail.com.

21. Acceptation du règlement

La participation au Trail du Tortillard implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.